

L'Union latine : Europe, monnaie et toile d'araignée

Jean-Marie THIVEAUD

Conseiller historique de la Caisse des dépôts et consignations*

Les principes d'une organisation européenne avaient trouvé quelque réalité au Siècle des Lumières, des auteurs en avaient tracé l'esquisse théorique, les multiples échanges intellectuels ou économiques l'évoquaient dans les faits. L'idée d'une Fédération européenne se développe dans la première moitié du XIX^e siècle, curieusement inspirée par l'Amérique, par le mouvement quaker, et vers 1810, par les premiers militants de la paix. En 1814, tandis que s'ouvre le congrès de Vienne, Henri de Saint-Simon publie, avec son secrétaire Augustin Thierry, un traité « De la réorganisation de la société européenne ». Ses disciples, Pierre Leroux, Michel Chevalier, Gustave d'Eichthal, reprennent, entre 1827 et 1840, ces mêmes thèmes, rejoints à leur tour par Victor Considérant, adepte de Charles Fourier. Ces socialistes de la première heure comptent notamment, pour bâtir l'unité, sur « une internationale des banquiers et des hommes d'affaires », dans la nostalgie médiévale de la vieille Europe des marchands.

Après 1840, les économistes partisans du « libre-échange » apportent leur contribution au projet de cet édifice communautaire. Richard Cobden, en Angleterre, Frédéric Bastiat et, de nouveau, Michel Chevalier, en France, cherchent des modes nouveaux capables de conforter les relations économiques et politiques entre les pays européens. Toutes ces idées culminent en 1848 dans un enthousiasme européen et révolutionnaire qui bouscule toutes les nations avec le concours des poètes. Les

mémoires ont retenu les accents du brillant plaidoyer de Victor Hugo, en 1849, pour les États-Unis d'Europe.

LA MONNAIE : L'INOPÉRANT SYMBOLE DE LA NEUTRALITÉ

Mais, dans cette même période, l'exacerbation des nationalismes, loin de favoriser la fraternité si ardemment chantée et espérée, ravive au contraire les cendres de la guerre. Le débat européen s'amplifie et devient essentiellement politique. En France, il sert de cheval de bataille aux républicains, opposés à la dictature bonapartiste et à toute forme d'impérialisme. L'un des pionniers, Michel Chevalier, maître de la pensée économique du moment et devenu ministre de l'Empereur, donne aux rêves généreux de Saint-Simon un point d'application dans les limites d'un accord avec l'Angleterre. Le traité de commerce, signé en 1860, avait été préparé, dans le camp anglais, par Richard Cobden.

Malgré la vivacité et la montée de ces courants européens, aux couleurs le plus souvent fédéralistes, les questions monétaires y sont peu mêlées. La théorie demeure encore très balbutiante, le rôle de la monnaie apparaît secondaire et, dans ces temps où les promoteurs européens s'efforcent

19

* C. Bouttevillein et D. Borrowsky, chercheurs-stagiaires à la mission des travaux historiques de la CDC ont effectué les abondantes recherches archivistiques et bibliographiques nécessitées par cet article.

ESPACE MONÉTAIRE EUROPÉEN

surtout de faire pièce aux tendances guerrières, l'impression partagée par tous, depuis 1816, de jouir d'une certaine paix monétaire conduit à voir dans la monnaie un outil subalterne, sinon l'inopérant symbole de la neutralité.

Les accidents de l'histoire et du progrès économique vont justifier pourtant des expériences pratiques où les desseins politiques et conquérants se confondent au scientisme unitaire et à l'empirisme financier.

Au lendemain des ferveurs révolutionnaires, l'Europe est à nouveau perturbée par l'afflux massif, jeté dans la circulation mondiale, dès 1849 et 1850, de l'or exploité dans les mines d'Australie et de Californie. Certains pays sont aussitôt saisis de panique et les économistes exhument les vieilles règles édictées par Thomas Gresham, le fondateur du *Royal exchange* de Londres, deux siècles plus tôt et appellent d'énergiques mesures prophylactiques pour chasser la mauvaise monnaie venue d'ailleurs. Belgique, Hollande, États allemands renoncent aussitôt au bimétallisme et prennent l'argent pour unique étalon. Cette décision endigue bien l'écoulement de l'or mais augmente simultanément celui de l'argent, seule monnaie des échanges avec l'Orient. La crise monétaire affecte très vite la majorité des pays européens, à l'exception de l'Angleterre. En France, la spéculation sur l'or, organisée depuis 1816, change de cap et se porte sur l'argent. La pièce de 5 francs en argent devient l'enjeu à la fois financier et politique et s'évade, pendant douze ans, au-delà des frontières. La pièce de 5 francs en or la remplace progressivement. Une enquête du ministère des Finances, en 1865, estime que depuis 1852, la France a perdu les trois-quarts de sa circulation argent. Les pièces divisionnaires sont, à leur tour, attirées vers l'étranger et la quantité de monnaie fractionnaire d'argent, nécessaire aux petites transactions, diminue à proportion. Les pays d'Europe s'inquiètent vraiment et la Suisse intervient la première en décrétant, en 1860, l'abaissement du titre des monnaies divisionnaires.

Cette décision trouble les pays voisins et bouleverse la situation. Ainsi, les nouvelles monnaies émises par la France sont frappées d'ostracisme outre-monts et, peu à peu, sur le territoire français lui-même, elles sont chassées de la circulation privée après avoir été exclues des caisses publiques. Au printemps 1860, E. de Parieu, vice-président du Conseil d'État, sonne l'alarme dans

l'opinion et recommande au gouvernement français de suivre l'exemple de la Suisse. Au même moment, des points de vue identiques s'expriment en Belgique. Français et Belges parlent alors, sans doute pour la première fois, de « communauté monétaire », mais ces propos demeurent encore, et pour quelques années, dans le cadre étroit des cercles de la réflexion économique, des enceintes académiques ou des revues scientifiques.

Au début de l'année 1865 et à la suite d'ouvertures officieuses de la Belgique, Napoléon III propose aux Suisses et aux Belges de prendre part, à Paris, à une conférence chargée de faire revivre la belle uniformité monétaire de l'Europe de 1816, sauvagement brisée par l'or australien et américain. Convoquée le 20 novembre 1865, la conférence commence ses travaux sous la férule de E. de Parieu, qui conduit aussi la délégation française. Les représentants des quatre pays expriment le désir commun d'harmoniser leur législation en matière de monnaie et, pour favoriser les communications et les transactions entre les ressortissants de leurs pays respectifs, de conclure une véritable « Union monétaire ». Une convention est bientôt signée, le 23 décembre 1865, entérinée, en France, par une loi du 14 juillet 1866. Aux termes de l'accord, les pays de l'Union s'engagent à ne fabriquer d'autres pièces d'or que celles de 5 francs, alors en circulation, au titre de 900 millièmes de fin, qui reste inchangé. Les pièces d'argent fractionnaires, de 2 et 1 francs et 50 et 20 centimes, seront, pour leur part, fabriquées au titre révisé de 835 millièmes au lieu de 900 jusqu'alors. Chaque État pourra émettre un certain contingent de ces monnaies, au prorata de ses besoins. En revanche, les pièces frappées dans des conditions différentes de celles fixées par la convention, seront retirées de la circulation. Les nouvelles pièces auront cours légal dans chaque pays de l'union jusqu'à un certain plafond des paiements. L'Hôtel de la Monnaie de Paris étudie même un modèle nouveau pour un « écu » de 5 francs valant pour tous les pays de l'Union. Ainsi, les monnaies frappées selon ces types uniformes ont cours légal au sein de l'Union, les monnaies d'or et d'argent ont cours légal illimité au même titre, l'or et l'argent peuvent être librement exportés ou importés vendus et achetés, sans restriction contre toute monnaie légale, les billets de banque sont échangeables à vue ou au porteur contre or ou argent.

UNION LATINE

LE « BIMÉTALLISME BOITEUX »

Alors que ses trois partenaires se déclaraient en faveur d'un monométallisme or, la France, par tradition, fait adopter un bimétallisme que l'on ne tardera pas de dire « boiteux ».

En effet, si la classe politique accueille sans la moindre difficulté la signature de cette convention, la loi de 1866 est votée sans aucune opposition, les économistes manifestent vite une attitude moins sereine. Certains regrettent la remise en cause du bon système monétaire érigé par la loi du 7 germinal an XI, qui avait établi un bimétallisme tranquille. D'autres alertent les populations sur les risques que va faire courir l'apparition d'une unité monétaire d'un troisième type, germe de confusion et de dépréciation. Le nouveau titre aux 835 millièmes des pièces divisionnaires prévues par la convention est une fâcheuse innovation. Les lois de la physique sont invoquées à l'appui de la loi de Gresham : les monnaies les plus faibles chassent les fortes par l'effet de la pesanteur, comme au-dessus de l'eau surnage l'huile. Tel économiste bourgeois annonce un bel avenir aux spéculateurs et cherche, en vain, dans le désert, « de véritables financiers habiles dans la science monétaire ». Ce professeur Serrigny, de la faculté de droit de Dijon, promet aux fonctionnaires, aux pensionnaires et aux rentiers l'effondrement de leurs revenus et de leurs salaires. La pièce de 1 franc en argent à 900 millième de fin, la pièce du 7 germinal an XI, qui constituait l'unité monétaire, n'existera plus qu'en imagination. « Ce sera, conclut Serrigny, une monnaie de compte fictive qui fera le supplice des érudits futurs, comme les monnaies des Barbares qui ont conquis la Gaule romaine mettent à la torture l'esprit de ceux qui veulent les étudier. »¹ La convention du 23 décembre 1865, en voulant réaliser l'unification monétaire des pays signataires lance, en fait, la question du choix de l'étalon. L'Angleterre examine avec prudence la convention monétaire. La revue « *The Economist* » en fait « l'un des traités les plus caractéristiques du XIX^e siècle ». Cédant à la mode du temps, le rédacteur fait un aimable retour vers le Moyen Âge pour mieux mesurer la marche du progrès. Le droit de battre monnaie que garde les États, par héritage, n'est qu'une concession que leur fait le monde des

affaires. « Nous ne voyons pas de motif à ce que chaque État ait une monnaie séparée... Nous faisons une distinction entre l'isolement et l'indépendance, entre l'imitation, au cas où l'originalité a du prix, et l'accord là où une coopération est requise. » Après cet exorde plein de subtilité, « *The Economist* » juge directement de la convention de 1865. La monnaie française était jusque-là très incommode, les divisions et fractions décidées par les contractants rapprochent leur nouvelle monnaie des modèles britanniques, et semblent même, finalement, plus commodes que certaines unités anglaises. Et l'auteur invite l'Angleterre à rejoindre l'Union dont il prévoit l'extension. « Si nous nous y joignons, nous pourrions exercer notre influence sur le commerce universel, à un bien plus haut degré que tout autre État... Enfin, les Anglais, pour tout dire, perdraient un peu de ce sentiment national exagéré qui retarde leur progrès, les porte à s'étonner d'autrui et les fait regarder au-dehors comme singuliers. Si la civilisation pouvait donner une seule monnaie à tous les hommes, ce serait un grand pas de fait pour les amener à penser qu'ils sont du même sang. » Ces propos aussi ambigus qu'enthousiastes s'achèvent dans une critique plus technique qui porte surtout sur le problème de l'étalon et les inconvénients définitifs du bimétallisme. La conclusion est merveilleuse : « En conséquence, les Anglais, quoiqu'ils doivent regretter de se voir exclus, par des causes inévitables, des commodes avantages de l'Union monétaire continentale, peuvent cependant se féliciter de ce que leur vieil étalon précieux a été fixé d'après des principes plus sages et plus scientifiques que dans le nouveau système. » L'économiste français rendant compte de cet article ne se tient pas pour vaincu et se réjouit du maintien du bimétallisme. Grâce à lui, l'avenir verra l'Union de l'Europe occidentale, avec l'Allemagne et son argent et l'Angleterre et son or².

Les résultats pratiques et immédiats de l'accord sont cependant positifs et les pays membres connaissent une pause d'apaisement monétaire de par le rétablissement du rapport de l'or et de l'argent à une valeur de 15,5. L'accalmie ne dure que deux ans.

À la faveur de l'Exposition universelle de 1867,

21

¹ — Serrigny, sur la convention monétaire internationale, in : Journal des économistes, 3^e série, T. III, 15 septembre 1866.

² — P. Roux, la convention monétaire jugée en Angleterre, in : Journal des économistes, 3^e série, T. IV, 15 décembre 1866.

ESPACE MONÉTAIRE EUROPÉEN

Napoléon III, gourmand encore de conquêtes morales et dont le gouvernement a pris goût au débat financier, invite le monde entier à une Conférence monétaire.

Vingt-deux pays participent à cette réunion, à Paris, aux mois de juin et juillet. Les travaux sont coordonnés par E. de Parieu qui rêve d'un événement historique et veut, reprenant les termes du philosophe allemand Herder, à la fin des Lumières, « contribuer à créer le temps ». Les délégués, en refusant le principe d'une unité de compte nouvelle et commune adhèrent toutefois à l'idée générale d'une unification monétaire. Tout en admettant l'extension ou l'imitation de l'Union monétaire de 1865, la conférence insiste surtout sur la nécessité d'adopter un étalon unique. Les travaux font l'objet d'une très grande publicité en France et à l'étranger, tous les débats sont traduits en Amérique dans les actes du Sénat de Washington. Sans aboutir à aucune conclusion pratique, la Conférence monétaire de 1867 inaugure vraiment une nouvelle ère par l'ouverture d'une réflexion monétaire, pour plusieurs décennies et à l'échelle quasi-planétaire. Les appels au réveil de la science monétaire n'ont pas été lancés en vain au lendemain de la création de l'Union de 1865. Amplifiés et solennisés par la Conférence de 1867, ils suscitent dans les milieux économistes, une créativité nouvelle et, notamment, pour l'établissement d'une monnaie universelle. Dans une série de publications³, en 1868, Michel Chevalier invoque l'exemple des fondateurs du système métrique que les membres de l'Union monétaire auraient du appliquer pour asseoir leur système sur des bases rationnelles. Il s'étonne même que l'on ait pu encore se reporter au double étalon, lorsque tous les économistes sensés avaient fait un sort à cette doctrine qui renait comme « un véritable chiendent ». « En dernière analyse, écrit cet ancien ministre, professeur d'économie politique au Collège de France, fonder un système monétaire sur le double étalon... c'est rationnel comme le serait la tentative d'établir un mode d'arpentage sur la supposition que le carré de l'hypothénuse est double des carrés des deux autres côtés. » Procédant à une exégèse renouvelée de la loi de germinal an XI, il déclare que jamais ses auteurs n'ont établi un bimétallisme mais au

contraire une seule unité, le franc, pièce de 5 grammes en argent. Mais la Conférence de 1867 aggrave la situation. Pour faire plaisir aux Anglais, elle adopte l'idée d'un seul étalon or en exhibant un franc d'or sans aucune réalité historique et dont la livre sterling, au prix de minimes changements, deviendrait un multiple. La délégation française proposait, en effet, de rogner la livre d'un seul grain pour obtenir la parité de la pièce de 25 francs-or. Les Anglais ont évidemment rétorqué que l'on pourrait tout aussi bien augmenter d'un grain la pièce française et que si les pays de l'Union faisaient front avec la France, l'ensemble des colonies anglaises, sur quatre continents, pesait bien plus que quatre nations.

LA SÉDUCTION DE L'UNION

Artisan du traité franco-anglais de 1860, Michel Chevalier déplore ces disputes dépourvues de rationalité et constate l'échec de la Conférence de 1867. Il va plus loin que son maître Saint-Simon et dans sa démonstration des mérites d'une monnaie universelle il embrasse à la fois l'Orient et l'Occident. Tout en continuant de rejeter le système du double étalon, il partage le monde en « deux sphères, celle de l'or et celle de l'argent ». Cette trop brève relation des thèses de l'un des chefs de file de la pensée économique française donne le ton des discussions qui vont opposer les différentes parties pendant plus d'un demi-siècle. Si l'Angleterre se tient vite à l'écart, les États-Unis hésitent un moment à rallier l'Union. À la veille de la chute du Second empire, la France a pris la tête d'un vaste mouvement de réflexion en matière monétaire. Les économistes allemands applaudissent, les Scandinaves approuvent, l'Autriche opine mais réserve sa décision, le lointain Brésil s'intéresse et la diplomatie accélère la conviction des nations ibériques, des pays des Balkans et de la Sublime porte. E. de Parieu multiplie les interventions politiques et scientifiques. En 1868, l'Union monétaire des quatre nations reçoit l'adhésion de la Grèce, de la Roumanie et des États pontificaux, la forte représentation méridionale lui vaut la désignation d'Union latine et la durée de l'accord signé en 1865 court jusqu'à 1880.

Le contexte monétaire évolue considérablement dans les années 1870. Au-delà des discussions pacifiques de 1867 sur le choix de l'étalon, la forte dépréciation de l'argent à partir de 1870 entraîne une succession de mesures de protection entre les

3 — Plusieurs articles dans le *Journal des débats* et le *Journal des économistes*, en 1868.

UNION LATINE

pays de l'Union. Des conventions passées en 1874, 1875, 1876, 1878 puis 1885 freinent progressivement puis suspendent complètement la frappe d'argent. La France avait le plus grand intérêt à suspendre la frappe des écus dans toute l'Union, lorsque la place de Paris devenait, naturellement, le centre de la liquidation des échanges de ses voisins et alliés monétaires. L'Italie avait, très abusivement, profité du système et, se trouvant en situation de cours forcé, exportait toutes ses monnaies et expédiait en France, pour être rachetées à leur valeur nominale, toutes les espèces d'argent qu'elle fabriquait. À l'épreuve des faits et comme l'avaient annoncé les premières critiques théoriques de 1865, le système bimétallique de l'Union latine boitait.

Mais l'Union est encore capable de séduction. En 1876, l'Autriche, longtemps hésitante, semble enfin décidée à rejoindre les nations associées.

Une note du ministre des Finances⁴ à son collègue du Quay d'Orsay, à l'occasion de cette démarche autrichienne, révèle assez clairement les limites comme la portée de cette union monétaire. Ce texte inédit, reproduit ici, présente d'autant plus d'intérêt que le titulaire du département des Finances est alors Léon Say, grand économiste en son particulier.

Les commentaires de son destinataire, dont j'ignore s'il s'agit du ministre lui-même⁵ ne manquent pas d'attraits.

Ils sont portés sur le document sous forme de notes marginales.

Paris, le 13 novembre 1876

Monsieur le Ministre et cher Collègue,

Vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer le 14 octobre dernier, en me priant de vous faire connaître les observations qu'elle pourrait me suggérer, copie d'une lettre confidentielle que vous avez reçue de M. l'ambassadeur de France à Vienne au sujet de la question monétaire en Autriche.

M. de Vogué expose qu'un double courant se manifeste en ce moment, au sein du gouvernement Impérial et Royal, en présence de la situation du marché de l'argent. La plupart des Ministres Cisleithans sont partisans de l'étalon d'or et de l'adoption du mark allemand comme unité monétaire. Le cabinet Hongrois, au contraire, est rallié à la doctrine du double étalon, dans la pensée de profiter de la dépréciation de l'argent pour rétablir à moindre frais la circulation monétaire en supprimant le papier-monnaie de l'Etat.

M. de Vogué ajoute qu'il a eu l'occasion de s'entretenir de cette question avec M. le Baron de Schwegel, chef de la section commerciale des affaires étrangères à Vienne, et que ce dernier lui a fait connaître officiellement que si la France convoquait une conférence monétaire à l'effet d'étudier le problème de fixer conventionnellement, pour tous les pays civilisés, la valeur respective de l'or et de l'argent, le gouvernement autrichien s'empresserait d'y envoyer des délégués. Suivant moi, Monsieur le Ministre et cher Collègue, nous ne sommes pas en mesure de provoquer la réunion de cette conférence. En effet, les variations du prix de l'argent ne permettent d'avoir une opinion, ni sur la possibilité de trouver un rapport légal qui puisse être appliqué sans inconvénient, si sur la convenance de déterminer ce rapport. En outre, si l'on reporte aux discussions qui ont eu lieu au sein des dernières conférences monétaires réunies à Paris, on voit que l'Union Latine, celle qu'elle se comporte aujourd'hui est loin d'être unanime sur les points fondamentaux. Mais on peut aussi se demander si l'Union Latine a produit les résultats qu'on en attendait, et s'il ne serait pas plus prudent de chercher à en restreindre les effets qu'à les étendre.

La clause qui permet de faire circuler les pièces des Etats de l'Union dans les pays contractants en obligeant les caisses publiques à les recevoir, a eu les conséquences les plus désastreuses et nous place en ce moment en présence des difficultés les plus graves. Une circulation internationale entre pays où le cours des billets de banque peut être forcé et où il l'est en réalité (avec dépréciation de l'argent de la circulation pour un d'entr'eux) n'est-elle pas d'ailleurs à la fois un mensonge et une duperie ? Il n'est pas douteux pour moi que l'intérêt de la France soit de sortir au plus tôt de la convention de 1865 et de recouvrer sa liberté en ce qui concerne le règlement de sa circulation.

23

4— Archives du Ministère des Affaires étrangères, F3sE, 610.

5— W.H. Waddington (1826-1894), artisan des relations cordiales avec l'Angleterre, président du Conseil en 1879. Plusieurs fois ministre, il représenta la France à Londres de 1883 à 1893.

ESPACE MONÉTAIRE EUROPÉEN

Je ne crois à la possibilité d'une union monétaire qu'à la condition de la restreindre de forme, de poids et de titre des pièces que chacune des puissances contractantes croirait devoir frapper. Les questions de circulation intérieure ne paraissent devoir être mises en dehors de toute convention internationale.

Si vous partagez mon opinion sur ces points, il ne serait pas possible d'ouvrir en ce moment des pourparlers utiles et au lieu d'agrandir le cercle d'action de l'union actuelle il faudrait attendre que son terme fût expiré pour tenter de le reconstituer sur ces bases toutes différentes.

Agrérez, Monsieur le Ministre et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances
Léon Say (6)

Ces conséquences tiennent au cours forcé. On n'avait pas prévu en 1865 le cas où un des Etats coassociés aurait le cours forcé : c'est une lacune qui a été très regrettable au point de vue de la circulation internationale mais ce n'est pas une raison pour reprendre absolument sa liberté et jeter à l'eau une convention qui est excellente au point de vue politique. Il faudrait seulement l'améliorer et la compléter par des dispositions applicables au cas du cours forcé.

Une union monétaire restreinte, comme l'indique le ministre des finances, n'aurait aucune raison d'être. On ne voit pas les raisons qui détermineraient les Etats à conclure une convention sur de telles bases.

Il n'y a pas lieu, en effet, de provoquer de nouvelles adhésions à une convention qui est reconnue imparfaite. Mais il serait dangereux, au point de vue politique de repousser les ouvertures qui pourraient nous être faites. Au reste, c'est là une discussion purement théorique, car il ne nous sera pas fait d'ouverture et il n'y a rien à faire jusqu'à l'arbitration de la convention de 1890. C'est à ce moment seul que la question se posera et que l'on verra ce qui est à faire. Nous n'avons qu'à attendre.

6 — signature autographe.

Léon Say, comme quelques années plus tôt son maître et ami Michel Chevalier, n'est pas convaincu de l'efficacité de l'Union latine et n'envisage guère son extension, tant que les fondements techniques n'auront pas été sérieusement assurés. Le diplomate, toutefois, souligne les avantages politiques de cette association, plus importants à ses yeux que les subtilités techniques des financiers.

L'alternative que semblent poser, en 1876, deux membres du gouvernement français, au détour d'un courrier, continuera de balancer ainsi durant de nombreuses années. Les dernières décennies du XIX^e siècle voient se succéder des conférences monétaires qui confortent davantage les progrès de la science monétaire que les généreux projets d'unité. Renouvelée en 1885, puis en 1891, l'Union latine est ensuite prorogée tacitement d'année en année. Chaque conférence fait l'objet de comptes-rendus dans les revues savantes et sert de prétexte à de nouveaux exposés. Les partisans du bimétallisme se précipitent sur l'occasion de violents plaidoyers que la dépréciation galopante de l'argent, au début du XX^e siècle, contredit dans les faits. L'histoire de l'Union latine, du seul point de vue monétaire, se perd dans les années de la Belle époque, avant d'être gommée par la Grande guerre. Les doutes et les critiques qui l'avaient accompagnée, la relative efficacité de son action, la transformation de l'environnement financier, les progrès aussi de cette science monétaire, auxquels elle n'a pas peu contribué, ont privé l'Union latine d'une heureuse mémoire dans la postérité.

Pourtant, et comme le griffonnait en marge le ministre des Affaires étrangères français, en 1876, cette convention était, peut-être « *excellente au point de vue politique* ». Dans les années si dures de la Guerre, en 1916 et 1917, des économistes, des financiers, des politiques italiens, belges ou français, appellent à la réalisation d'une solidarité politique, économique, sociale complétant l'alliance monétaire du passé, au sein de l'Union latine. Tandis que l'Europe divisée s'affronte dans la boue des tranchées, quelques optimistes rêvent encore d'unité. Les plus agressifs excluent l'Allemagne d'une Fédération des pays latins, les plus généreux sont prêts à accueillir dans les « États-Unis d'Europe », s'ils sont vaincus et repentants, les plus mauvais sujets.

Sans doute n'est-il guère possible d'offrir à l'Europe monétaire de cette fin de XX^e siècle le modèle de l'Union latine comme l'ancêtre ou

UNION LATINE

quelque forme anticipée des discussions actuelles. Les différences nous font au contraire mesurer avec satisfaction le chemin qu'en un siècle ont parcouru nos sociétés. L'écu de 5 francs en argent valant, en 1865, dans les pays de l'union monétaire semble aussi loin pour nous de l'unité de compte actuelle que les pièces rognées des barbares ou

des rois médiévaux pour les économistes du XIX^e siècle.

Seul subsiste ce clin d'œil du passé, mystère d'une Histoire toujours ou jamais recommencée, dans l'espoir, hier, et le souhait, aujourd'hui, de parvenir à l'unification politique européenne, en assurant d'abord l'unification de l'Europe monétaire. □

LES ENSEIGNEMENTS DE L'UNION LATINE POUR L'EUROPE MONÉTAIRE CONTEMPORAINE

L'Union Latine est une tentative d'union monétaire entre États souverains, sans création d'une monnaie unique mais avec libre circulation d'espèces qui avaient cours légal sur les territoires des pays partenaires. Elle cherchait à sauvegarder un espace monétaire régional fondé sur le bimétallisme dans un système international traversé par des forces contraires. Après l'Angleterre déjà adepte de longue date du mono-étalon or, l'Allemagne devait y adhérer en 1871 et les États-Unis l'adopter *de facto* en 1877. De plus, l'évolution des marchés des métaux provoqua de grandes fluctuations du prix relatif entre l'or et l'argent.

À ces facteurs d'instabilité externe s'ajoutèrent des perturbations internes. Elles montrent bien les difficultés rencontrées, au sein d'une zone où circulent des monnaies parallèles, du fait de la substitution des moyens de paiement. Comme l'Italie et la Grèce émettaient du papier monnaie inconvertible, la dépréciation du papier provoqua une exportation de pièces d'argent divisionnaires qui étaient admises à la circulation dans les autres pays de l'union. Cela créait les perturbations dans la circulation monétaire française qui ennuyaient fort Léon Say. La montée de ces tensions provoqua une transformation des règles de l'union qui revenait à abandonner son but initial : suppression de la libre convertibilité de la monnaie d'argent italienne dans les pays partenaires, puis suppression de la frappe officielle de l'argent en 1878. À partir de ce moment, l'Union Latine s'est fondue progressivement dans le système de l'étalon-or. On peut tirer plusieurs enseignements de cet épisode :

- Le manque de cohésion politique et l'hétérogénéité économique et monétaire des pays membres est un handicap insurmontable qui empêche de consolider l'union monétaire. À cet égard le contraste entre l'Union Latine et l'Union Scandinave, formée entre 1873 et 1875, est frappant. Dans ce dernier cas les affinités politiques et culturelles étaient très fortes. L'Union avait été mise d'emblée sur la base de l'étalon-or. L'unification monétaire effective s'est opérée progressivement : circulation mutuelle des espèces d'abord, puis des papiers monnaie émis par les Banques centrales, puis ouverture réciproque des comptes courants bancaires, liquidation des chèques au pair et enfin suppression de la cotation des taux de change. L'union a fonctionné jusqu'en 1914.
- Les avantages d'une union monétaire sont ceux d'un bien public ; ils sont indivisibles et ils bénéficient à tous les membres sans exclusive. Les coûts, au contraire, sont supportés individuellement par les pays qui renoncent à des marges de manœuvre. En outre, les gains ne se manifestent qu'une fois le processus engagé depuis longtemps et l'état final de l'unification monétaire complète en vue. Au contraire, les coûts se font sentir à court terme, dès la mise en œuvre des premières règles qui réduisent l'autonomie monétaire. Pour que les avantages soient atteints, le leadership d'un pays dominant, comme la France dans l'Union Latine, n'est pas suffisant, surtout lorsque le bien fondé de la démarche est contreversé comme l'état l'attachement à l'étalon-argent.
- Il est très difficile de faire circuler en parallèle des types de monnaies différentes. Car la quantité de monnaie susceptible de circuler dans chaque pays partenaire ne peut pas être contrôlée par les autorités

ESPACE MONÉTAIRE EUROPÉEN

monétaires de ces pays. Dans l'Union Latine il n'y avait pas de politique monétaire commune, pas plus de coresponsabilité dans la définition de politiques monétaires orthodoxes. Aussi la restriction dans la circulation d'espèces de qualité dégradée et finalement la démonétisation de l'argent, ont-elles été la sanction de l'absence de progrès vers l'unification monétaire complète.

- Une union monétaire ne peut s'accommoder de demi mesures. Il faut absolument consolider les contraintes strictes que l'on s'impose dans la convertibilité. La relation entre les facteurs économiques et les facteurs politiques dans cette consolidation est étroite. Dans les expériences du XIX^e siècle, la plupart ont été consolidées par une centralisation politique ou, dans le cas de l'Union Scandinave, par une communauté de valeurs et une intensité d'échanges humains très forte.

Michel AGLIETTA

